

« Tu ne commettras pas de meurtre »

Communiqué de l'évêque et du diocèse de Nice

Aux lendemains de Pâques, le 8 avril 2021, l'Assemblée Nationale débattera du projet de loi de Monsieur le député Olivier Falorni, visant à légaliser « l'aide active à mourir ». Dans notre département, Madame la députée Marine Brenier a manifesté plusieurs fois, tant dans la presse qu'à la radio¹, sa propre action dans le même sens². Ne pas réagir serait pour nous faillir à une ardente obligation : défendre et promouvoir la dignité humaine.

De manière générale, nous observons tout d'abord, dans le monde politique, une régression de la réflexion. La parole politique se réduira-t-elle au *feeling* et au *tweet* ? Serait-ce trop demander, à ceux qui nous représentent et forgent la loi, de travailler et se former ? Les questions d'éthique demandent à être informées et éclairées en raison.

Notre opposition à ces initiatives résulte donc d'un raisonnement éthique. Nous n'en retenons ici que deux arguments.

Le projet de loi, d'une part, bouleverse la déontologie du médecin. En effet, « Il n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort » (Article R. 4127-38 du *Code de la Santé Publique*) et il en fait serment. Lorsque l'intention d'un acte est de donner la mort, un meurtre est constitué, un homicide volontaire.

Nous ne savons que trop, d'autre part, la douleur et la souffrance que la mort engendre, pour les mourants et leurs proches. La réponse sociale adéquate consiste dans la généralisation de l'accès aux soins palliatifs. En cela, nous sommes en accord avec Madame Marine Brenier. Trop d'inégalités existent encore selon les territoires, et une véritable culture d'accompagnement de la fin de vie est à développer, en monde médical comme dans la société.

Nous appelons ainsi chaque citoyen à se forger une opinion, en conscience éclairée. La manière dont une société accompagne la mort dit son avancée - ou sa régression - dans le respect de la personne humaine. Nous osons espérer que la logique néolibérale ne l'emportera pas : la pratique de l'euthanasie coûte moins cher que les soins palliatifs.

Quant à eux, les chrétiens catholiques de notre département ne peuvent que se souvenir de la parole de Dieu adressée aussi bien par Moïse que par Jésus (*Exode 20, 13 ; Matthieu 5,21*) : « Tu ne commettras pas de meurtre ».

À Nice, le 6 avril 2021

+ André MARCEAU,
Évêque de Nice pour les Alpes-Maritimes
Chanoine Philippe ASSO,
Service diocésain « Politique et Société »

¹ Entre autres : *Nice Matin*, 29 novembre et 18 décembre 2020, 20 janvier et 6 avril 2021 ; *Radio Emotion*, 30 janvier 2021 ; *France Inter*, 6 avril 2021.

² Proposition de loi n° 3755, déposée le 19 janvier 2021.